



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3563 — Mercredi 24 Mars 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

REPONSE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES PNEUMATIQUES -STIP- 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION SIMPAR 2

OFFRE A PRIX FERME -OPF-

OFFRE A PRIX FERME -OPF- ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TUNIS RE» 3-8

ASSEMBLEES GENERALES

SICAV RENDEMENT 9

SICAV CROISSANCE 9

SICAV TRESOR 9

SICAV PROSPERITY 10

SICAV OPPORTUNITY 10

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 10

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2010/1 » 11

COURBE DES TAUX 11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 12

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- SICAV RENDEMENT

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne des Industries Pneumatiques -STIP- et du public qu'il a invité la société concernée à fournir des éléments qui pourraient expliquer l'évolution du cours de l'action de la STIP constatée récemment.

En réponse à la demande du Conseil du Marché financier, la STIP a avancé ce qui suit :

« ... cette appréciation du cours du titre résulte de :

- L'engagement du dossier de l'assainissement financier que l'entreprise s'est assignée comme objectif en 2010.
- La réputation de plus en plus rassurante que le Pneu Amine s'est taillée sur les marchés aussi bien local qu'étranger. C'est ainsi que l'évolution du chiffre d'affaires a été comme suit (provisoire, avant audit) :
 - Sur le Marché Local, la STIP a réalisé une augmentation de son chiffre d'affaires durant le deuxième semestre 2009 de 41% passant de 22,2 MDT en 2008 à 31,3 MDT en 2009 ; cette tendance haussière se confirme durant les deux premiers mois de l'année en cours (2010).
 - Sur le Marché Extérieur, la STIP a réalisé durant l'année 2009 une amélioration de son chiffre d'affaires de 16% passant de 31,6 MDT en 2008 à 36,8 MDT en 2009 ».

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 AC - 8

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION SIMPAR

14, rue Masmouda Mutuelleville Tunis

La SIMPAR informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 18 mars 2010 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2009 et il a arrêté les états financiers relatifs à l'année 2009 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes. Ces états confirment les performances enregistrées en 2009 avec un chiffre d'affaires de 20,725MD contre 15,338MD en 2008 et un résultat net de 3,656MD contre 2,534MD en 2008.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 AC 9

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE «Tunis Re»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Tunis Re».

Dans le cadre du prospectus, la société «Tunis Re» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions «Tunis Re» acquises dans le cadre de l'OPF;
- Régulariser courant 2010 sa situation de participation croisée avec la BNA par la cession des actions détenues au capital de cette dernière;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes de valeurs mobilières ;
- Accélérer la mise en place des solutions de sécurité pour la protection du système d'information et l'automatisation de toutes les tâches de gestion;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment aux normes sectorielles relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, les actionnaires ⁽¹⁾ se sont engagés :

- à ne pas céder plus de 5% de leur participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) BNA, STAR, STB, ETAP, SIMPAR, GAT, CTAMA, Assurances SALIM, MGA, AMI, MAE, COTUNACE et M.Abdeljelil BOURAOUI

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Tunis Re» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Il n'existe, à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au marché principal de la cote de la Bourse a été présentée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. La Bourse a indiqué, en date du 4 Février 2010 qu'elle donnera suite à cette demande si le placement des titres prévu dans le présent prospectus est mené à bonne fin.

La société « Tunis Re » a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné en date du 4 Février 2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Tunis Re » au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Tunis Re » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

• Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 22/12/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Tunis Re» tenue le 12/01/2010 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, la même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

- Assembler les 350 000 certificats d'investissements faisant partie du capital social, avec les certificats de droit de vote correspondants et de reconstituer ainsi 350 000 actions de nominal dix (10) dinars chacune ;
- Réduire la valeur nominale de l'action de la société de dix (10) dinars à cinq (5) dinars.

Ainsi, le capital social s'élève désormais à 35 000 000 dinars divisé en 7 000 000 actions de valeur nominale cinq (5) dinars chacune.

• Autorisation d'augmentation du capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12/01/2010 a décidé d'augmenter le capital social de 35 000 000 dinars à 45 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 10 000 000 dinars et l'émission de 2 000 000 actions nouvelles au prix d'émission de 7 dinars l'action, représentant un nominal de 5 dinars et une prime d'émission de 2 dinars à libérer intégralement à la souscription.

• Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12/01/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

• Cadre de l'offre :

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 2 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 22,22% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Tunis Re»

Siège social : Avenue Mohamed V –BP 29 -1073 Tunis-

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 25/03/1981

Capital social : 35 000 000 dinars divisé en 7 000 000 actions ordinaires de valeur nominale cinq (5) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- La réalisation des opérations de réassurance ou de rétrocession de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux ;
- La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de réassurance de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères ;
- L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance ;
- L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession ;
- L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupement et généralement toutes entreprises d'assurance, de réassurance ou de garantie ;
- La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **05/04/2010** au **16/04/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Tunis Re» a été fixé à **7 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Tunis Re» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°**03 135 120 0321 046263 87** ouvert auprès de la succursale de la BNA.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 2 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 22,22% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/01/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en cinq catégories :

- **Catégorie A** : 40% des actions offertes, soit 800 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels ;
- **Catégorie B** : 20% des actions offertes, soit 400 000 actions seront réservées aux institutionnels (autres que les OPCVM) sollicitant au minimum 500 actions et au maximum 40 000 actions ;
- **Catégorie C** : 20% des actions offertes, soit 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales (autres que les institutionnels et OPCVM) tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 501 actions et au maximum 40 000 actions ;
- **Catégorie D** : 19% des actions offertes, soit 380 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères (autres que les institutionnels et OPCVM) sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 500 actions ;
- **Catégorie E** : 1% des actions offertes, soit 20 000 actions seront réservées au personnel de « Tunis Re ».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR;
- Pour les personnes étrangères: le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 45 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 450 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Tunis Re» a été fixé à **7 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société «Tunis Re» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en cinq catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après augmentation	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	800 000	8,89%	40%
Catégorie B	400 000	4,44%	20%
Catégorie C	400 000	4,44%	20%
Catégorie D	380 000	4,22%	19%
Catégorie E	20 000	0,22%	1%
Total	2 000 000	22,22%	100%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- Pour les catégories A, B, C et E: Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera reparti par la commission de dépouillement.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

Pour la catégorie D: Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D, puis à la catégorie E.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie E, la liste des demandes de souscription sera transmise par la BNA Capitaux à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Les actions anciennes de la société «Tunis Re» sont prises en charge par la STICODEVAM à compter du 17/03/2010 sous le code ISIN TN0007380017.

Les actions nouvelles de la société à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de 6 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Tunis Re », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Tunis Re » : BNA et STAR portant sur 10% du produit de l'Offre à Prix Ferme, réparti en un montant de 700 000 dinars et 100 000 actions. Ces dernières ne peuvent être utilisées dans le cadre du contrat de liquidité qu'à partir de la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2009, date à laquelle les actions anciennes et nouvelles seront assimilées.

15- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « Tunis Re » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-693 du 19 mars 2010, est mis à la disposition du public auprès de la société «Tunis Re», de la BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

ASSEMBLEES GENERALES**AVIS DES SOCIETES (suite)****SICAV RENDEMENT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 2, rue Turquie-1001 Tunis

CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de SICAV RENDEMENT **25 mars 2010 à 10 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.
- 2/ Examen des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2009 et approbation des opérations mentionnées.
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2009 et affectation des résultats.
- 4/ Quitus aux Administrateurs.

2010 - AS - 146

— *** —

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 2, rue Turquie-1001 Tunis

CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de SICAV CROISSANCE invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 25 mars 2010 à 09 heures, à l'hôtel « AFRICA »**, 50, avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.
- 2/ Examen des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2009 et approbation des opérations mentionnées.
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2009 et affectation des résultats.
- 4/ Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
- 5/ Quitus aux Administrateurs.

2010 - AS - 147

— *** —

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
 Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
 Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
 Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba Tunis

Les actionnaires de SICAV TRESOR (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 15^H00** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 3 décembre 2009 ;

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009;
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
3. Affectation du résultat ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Questions diverses.

2010 - AS - 148

AVIS DES SOCIETES (suite)

SICAV PROSPERITY

Société d'investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba –Tunis

Les actionnaires de SICAV PROSPERITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 16^H00** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 ;
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
3. Affectation du résultat ;
4. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

2010 - AS - 149

SICAV OPPORTUNITY

Société d'investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba –Tunis

Les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 16^H30** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

12. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 ;
13. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
14. Affectation du résultat ;
15. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
16. Quitus aux Administrateurs ;
17. Questions diverses.

2010 - AS - 150

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba –Tunis

Les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 16^H30** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

12. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 ;
13. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
14. Affectation du résultat ;
15. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
16. Quitus aux Administrateurs ;
17. Questions diverses.

2010 - AS - 151

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS**AVIS DES SOCIETES (suite)****EMPRUNT OBLIGATAIRE
« STB 2010/1 »**

La Société Financière de Gestion -SOFIGES-, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «STB 2010/1» de 100 000 000 de dinars, ouvertes au public le 10 mars 2010, ont été clôturées le **23 mars 2010**.

2010 - AS - 152

AVIS**COURBE DES TAUX DU 24 MARS 2010**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,137%		
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,142%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,144%	1 001,260
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,157%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,182%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,196%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,209%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,224%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,239%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,266%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,284%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,286%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,318%	999,557
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,376%	1 029,826
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,471%		1 014,235
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,524%	1 050,213
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,569%	1 106,143
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,590%	1 139,223
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,643%	1 100,615
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,740%		1 025,701
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,822%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,927%	1 108,936
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,161%		1 023,559
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,605%	1 111,198

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
		DU DERNIER	LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2009	
		DIVIDENDE	Du 23/03/2010	Du 24/03/2010	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,757	131,765	1,130	0,87%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	103,841	103,850	0,779	0,76%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,798	102,806	0,764	0,75%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2010	105,577	101,639	***	0,884
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	105,150	105,162	0,941	0,90%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	105,287	105,299	0,930	0,89%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	103,919	103,929	0,897	0,87%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,548	103,559	0,897	0,87%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	107,092	107,102	0,814	0,77%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,428	105,437	0,943	0,90%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	109,204	109,216	0,882	0,81%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,482	104,494	0,933	0,90%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	104,113	104,124	0,858	0,83%
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	107,024	104,034	-2,137	-2,01%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	105,317	105,328	0,983	0,94%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	107,149	107,158	0,867	0,82%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	107,946	107,955	0,818	0,76%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,509	105,518	0,880	0,84%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	05/03/2010	102,061	102,072	***	0,917
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FCG	14/04/2009	105,058	105,068	0,884	0,85%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	103,981	103,992	0,935	0,91%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,441	105,451	0,828	0,79%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	104,933	104,942	0,804	0,77%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,409	105,420	0,863	0,83%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,578	103,588	0,751	0,73%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,575	100,581	0,581	0,58%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,186	1,187	0,007	0,59%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,383	11,384	0,086	0,76%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,581	10,582	0,089	0,85%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 103,097	103,159	0,907	0,89%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	102,931	102,941	0,748	0,73%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	105,926	105,938	1,004	0,96%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,525	43,529	0,336	0,78%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,612	31,615	0,263	0,84%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	97,318	97,926	6,783	7,44%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	143,689	144,094	7,699	5,64%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 430,822	1 432,069	76,753	5,66%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	77,103	77,232	2,617	3,51%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	108,031	108,006	2,601	2,47%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	73,354	73,148	2,760	3,92%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50,279	50,148	0,683	1,38%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,434	58,449	1,290	2,26%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,347	102,275	1,247	1,23%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	109,949	109,916	2,932	2,74%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,886	15,865	0,303	1,95%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	104,901	104,948	5,257	5,27%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	275,790	275,319	20,869	8,20%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	116,589	116,440	2,683	2,36%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 036,917	2 045,953	155,352	8,22%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 046,554	2 052,771	62,909	3,16%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 166,630	167,817	8,730	5,49%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 148,774	149,381	5,553	3,86%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,114	133,432	3,537	2,72%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,136	2,179	0,161	7,98%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,739	1,751	0,083	4,98%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 585,488	9 677,982	535,655	5,86%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,796	11,768	0,237	2,06%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,607	12,554	0,227	1,84%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,317	16,225	0,428	2,71%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,847	16,773	1,212	7,79%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 135,918	136,327	8,539	6,68%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,374	124,859	5,152	4,30%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 120,201	120,196	3,876	3,33%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	19,000	19,071	1,400	7,92%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 188,929	1 191,257	31,811	2,74%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 303,361	6 307,830	139,438	2,26%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,533	115,946	2,591	2,29%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 120,573	121,426	6,327	5,50%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 104,117	1 106,028	-2,166	-0,20%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	149,654	149,304	6,750	4,74%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	654,674	652,769	34,524	5,58%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 151,064	152,297	11,785	8,39%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	127,088	126,604	6,549	5,45%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	128,934	128,979	9,322	7,79%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	120,975	121,143	6,468	5,64%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	110,975	111,089	3,421	3,18%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 115,377	115,900	4,162	3,72%
FCP OPTIMA	BNA Capitaux	*S.C	** 115,166	115,596	3,119	2,77%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,411	13,497	0,900	7,14%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 110,781	111,678	6,372	6,05%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	108,014	108,084	4,200	4,04%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,526	10,579	0,194	1,87%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 376,689	5 383,253	155,344	2,97%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,256	11,279	0,433	3,99%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 152,414	153,546	19,378	14,44%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 270,780	1 279,719	113,055	9,69%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,128	1,143	0,037	3,35%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	102,096	102,030	2,293	2,30%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 016,265	10 044,116	54,380	0,54%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,889	100,793	0,793	0,79%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,345	100,396	0,396	0,40%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 100,343	100,394	0,394	0,39%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,399	100,504	0,504	0,50%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

SITUATION ANNUELLE DE SICAV - RENDEMENT ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution du mandat que vous aviez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale du 28 Mars 2007 (Exercices 2007, 2008 et 2009), et conformément aux dispositions de la loi, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'exercice comptable allant du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009.

Notre examen du bilan et des états financiers correspondants, arrêtés au 31 décembre 2009, a été effectué selon les normes d'audit réglementées par la profession et a comporté de ce fait des tests et des contrôles de procédures jugés nécessaires eu égard aux circonstances.

Les états financiers et les notes annexes correspondantes ont été arrêtés conformément aux principes de base suivants :

- égalité entre les actionnaires
- équivalence entre le potentiel et le réalisé
- et la perspective du court terme

Ils ont été établis conformément aux normes comptables.

Nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du conseil d'administration en application des dispositions de l'article 201 du code des sociétés commerciales. Ces informations n'appellent aucune remarque particulière de notre part.

Compte tenu des diligences effectuées, nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité du bilan et des documents annexés au présent rapport, et ce pour l'exercice 2009.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous faire connaître que le conseil d'administration de SICAV RENDEMENT ne nous a pas avisé avoir conclu de conventions entrant dans le cadre de cet article.

De notre part, nous n'avons pas rencontré au cours de nos investigations, de transactions entrant dans le cadre des dispositions des dits articles 200 et 475.

Le Commissaire aux Comptes
Société M.KARRAY & Cie
Le Gérant
Mahmoud KARRAY

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	3	339 073 125	240 217 457
Obligations et valeurs assimilées		339 073 125	240 217 457
Placements monétaires et disponibilités	4	232 952 106	192 191 741
Placements monétaires		137 378 387	119 376 738
Disponibilités		95 573 719	72 815 003
Créances d'exploitation	5	1 502 040	2 000 000
TOTAL ACTIF		573 527 272	434 409 198
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	49 182	37 177
Autres créditeurs divers	6	165 801	129 842
TOTAL PASSIF		214 983	167 019
ACTIF NET			
Capital	11	553 390 552	417 733 946
Sommes distribuables		19 921 737	16 508 232
Sommes distribuables des exercices antérieurs (arrondi de coupons)		5 082	7 103
Sommes distribuables de l'exercice		19 916 655	16 501 130
ACTIF NET		573 312 288	434 242 179
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		573 527 272	434 409 198

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunsiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/12/2009	Période du 01/01 au 31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres	7	13 861 163	10 596 700
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 861 163	10 596 700
Revenus des placements monétaires	8	9 079 880	9 945 297
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 941 043	20 541 997
Charges de gestion des placements	9	(3 736 342)	(3 104 874)
REVENU NET DES PLACEMENTS		19 204 701	17 437 123
Autres produits		1 142	6 451
Autres charges d'exploitation	10	(603 838)	(507 918)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 602 006	16 935 657
Régularisation du résultat d'exploitation		1 314 649	(434 527)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		19 916 655	16 501 130
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(575 864)	187 326
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession ou remboursement de titres		(70 179)	(454 500)
Frais de négociation			
RESULTAT DE LA PERIODE		19 270 612	16 233 956

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunsiens)

	Période du 01/01 au 31/12/2009	Période du 01/01 au 31/12/2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	17 955 962	16 668 482
Résultat d'exploitation	18 602 006	16 935 657
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(575 864)	187 326
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession ou remboursement de titres	(70 179)	(454 500)
Frais de négociation de titres		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(18 596 267)	(15 443 293)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	139 710 414	33 243 036
Souscriptions	574 863 768	650 449 814
- Capital	559 923 856	636 119 966
- Régularisation des sommes non distribuables	(205 323)	(325 047)
- Régularisation des sommes distribuables	15 145 235	14 654 895
Rachats	(435 153 354)	(617 206 779)
- Capital	(423 609 386)	(602 722 698)
- Régularisation des sommes non distribuables	193 501	319 174
- Régularisation des sommes distribuables	(11 737 469)	(14 803 256)
VARIATION DE L'ACTIF NET	139 070 110	34 468 225
ACTIF NET		
En début de période	434 242 179	399 773 954
En fin de période	573 312 288	434 242 179
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	4 193 804	3 858 739
En fin de période	5 562 325	4 193 804
VALEUR LIQUIDATIVE	103,071	103,544
TAUX DE RENDEMENT	3,48%	3,88%

Note 3: Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à 339 073 125 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2009	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>		44 422 000	45 522 654	7,94%
<i>Obligations admises à la cote</i>				
Obligations CIL	82 500	3 230 000	3 299 856	0,58%
- CIL 2005/1	12 000	720 000	728 616	0,13%
- CIL 2004 / 1 A	7 500	300 000	303 412	0,05%
-CIL 2004 / 1 B	7 500	300 000	304 238	0,05%
-CIL 2004/2	20 000	400 000	416 880	0,07%
-CIL 2002/3	25 500	510 000	527 340	0,09%
-CIL 2009/1 TMM+1%	10 000	1 000 000	1 019 370	0,18%
GL 2003/2	10 000	400 000	420 650	0,07%
BTEI 2004	24 800	992 000	1 015 163	0,18%
Obligations TUNISIE LEASING	40 000	2 400 000	2 500 580	0,44%
- TUNISIE LEASING 2009/1	20 000	2 000 000	2 086 620	0,36%
-TUNISIE LEASING 2004/2	20 000	400 000	413 960	0,07%
AMEN BANK 2006	35 000	2 800 000	2 911 125	0,51%
ATB 2007/1	21 000	1 932 000	1 991 514	0,35%
Obligations ATL	30 000	3 000 000	3 029 150	0,53%
- ATL 2009 5,5%	10 000	1 000 000	1 028 930	0,18%
- ATL 2009/3 TMM+0,625%	20 000	2 000 000	2 000 220	0,35%
Emp AIL 2009/1 6,5%	10 000	1 000 000	1 044 310	0,18%
Obligations BH	90 000	9 000 000	9 020 580	1,57%
- Emp subordonné BH 2007	70 000	7 000 000	7 020 580	1,22%
- BH 2009 TMM+0,8% CAT A	20 000	2 000 000	2 000 000	0,35%
Obligations STB	98 000	9 668 000	10 062 666	1,76%
- STB 2008/1 CAT D	33 000	3 168 000	3 270 036	0,57%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	6 500 000	6 792 630	1,18%
Emp Subordonné BNA 2009 5,4%	50 000	5 000 000	5 158 600	0,90%
Emp UIB 2009/1 5,25% CAT A	10 000	1 000 000	1 019 220	0,18%
Emp BTE 2009	40 000	4 000 000	4 049 240	0,71%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier		284 770 827	293 550 471	51,20%
BTA 6,75% AVRIL 2010	47 900	48 771 452	50 016 702	8,72%
	17 900	17 969 452	18 434 796	3,22%
	5 000	5 164 500	5 294 484	0,92%
	25 000	25 637 500	26 287 422	4,59%
BTA 7,5% AVRIL 2014	40 000	41 530 300	43 246 460	7,54%
	20 000	20 764 000	21 622 080	3,77%
	10 000	10 396 300	10 825 340	1,89%
	10 000	10 370 000	10 799 040	1,88%
BTA 4,3% AOUT 2011	15 000	15 000 000	15 221 955	2,66%
	5 000	4 997 500	5 071 485	0,88%
	5 000	5 000 000	5 073 985	0,89%
	5 000	5 002 500	5 076 485	0,89%
BTA 5,25% MARS 2016	10 000	10 340 000	10 732 100	1,87%
	5 000	5 177 500	5 373 550	0,94%
	5 000	5 162 500	5 358 550	0,93%
BTA 6% MARS 2012	82 000	81 239 000	84 398 558	14,72%
	35 000	34 615 000	35 963 592	6,27%
	47 000	46 624 000	48 434 966	8,45%
BTA 6,75% Juillet 2017	69 000	72 098 000	73 942 576	12,90%
	5 000	4 932 500	5 061 212	0,88%
	5 000	5 098 000	5 226 712	0,91%
	15 000	15 195 000	15 581 136	2,72%
	30 000	31 087 500	31 859 772	5,56%
	14 000	15 785 000	16 213 744	2,83%
BTA 6,1% Octobre 2013	15 000	15 792 075	15 992 119	2,79%
TOTAL		329 192 827	339 073 125	59,14%

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à 232 952 106 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Date d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS	125 500	125 481 911		127 490 715	La Banque de Tunisie	22,24%
certificats de dépôts à plus d'un an	104 000	104 000 000		106 000 261		18,49%
(au taux deTMM +0,5%)	21 000	21 000 000	31/05/2008	21 474 278	La Banque de Tunisie	3,75%
(au taux deTMM +0,5%)	13 000	13 000 000	03/06/2008	13 289 501	La Banque de Tunisie	2,32%
(au taux deTMM +0,5%)	21 000	21 000 000	12/06/2008	21 447 790	La Banque de Tunisie	3,74%
(au taux deTMM +0,5%)	7 000	7 000 000	05/06/2008	7 154 414	La Banque de Tunisie	1,25%
(au taux deTMM +0,5%)	500	500 000	16/08/2009	507 275	La Banque de Tunisie	0,09%
(au taux deTMM +0,5%)	2 500	2 500 000	23/09/2008	2 526 099	La Banque de Tunisie	0,44%
(au taux deTMM +0,5%)	5 500	5 500 000	25/09/2008	5 556 275	La Banque de Tunisie	0,97%
(au taux deTMM +0,5%)	5 000	5 000 000	17/10/2008	5 040 132	La Banque de Tunisie	0,88%
(au taux deTMM +0,5%)	2 500	2 500 000	14/08/2009	2 536 909	La Banque de Tunisie	0,44%
(au taux deTMM +0,5%)	500	500 000	15/08/2009	507 328	La Banque de Tunisie	0,09%
(au taux deTMM +0,5%)	14 500	14 500 000	10/04/2008	14 906 100	La Banque de Tunisie	2,60%
(au taux deTMM +0,5%)	1 000	1 000 000	20/08/2009	1 014 120	La Banque de Tunisie	0,18%
(au taux deTMM +0,5%)	500	500 000	18/08/2009	507 167	La Banque de Tunisie	0,09%
(au taux deTMM +0,5%)	500	500 000	21/08/2009	507 006	La Banque de Tunisie	0,09%
(au taux deTMM +0,5%)	9 000	9 000 000	05/12/2009	9 025 866	La Banque de Tunisie	1,57%
certificats de dépôts à moins d'un an	21 500	21 481 911		21 490 454		3,75%
(au taux de 3,79%)	500	499 579	26/12/2009	499 790	La Banque de Tunisie	0,09%
(au taux de 3,79%)	2 000	1 998 317	23/12/2009	1 999 664	La Banque de Tunisie	0,35%
(au taux de 3,79%)	3 000	2 997 476	28/12/2009	2 998 234	La Banque de Tunisie	0,52%
(au taux de 3,79%)	1 000	999 159	24/12/2009	999 748	La Banque de Tunisie	0,17%
(au taux de 3,79%)	3 500	3 497 055	31/12/2009	3 497 055	La Banque de Tunisie	0,61%
(au taux de 3,79%)	2 000	1 998 317	29/12/2009	1 998 654	La Banque de Tunisie	0,35%
(au taux de 3,79%)	2 000	1 998 317	22/12/2009	1 999 832	La Banque de Tunisie	0,35%
(au taux de 3,79%)	7 500	7 493 690	25/12/2009	7 497 478	La Banque de Tunisie	1,31%
BILLETTS DE TRESORERIE	2 000	1 984 237		1 993 036		0,35%
(au taux de 4,22%)	1 000	991 648	26/11/2009	994 917	Société Tunisienne de Boissons Gazeuses.	0,17%
(au taux de 3,74%)	1 000	992 589	25/10/2009	998 119	Société Tunisienne de Boissons Gazeuses.	0,17%
BONS DE TRESOR A COURT TERME	8 000	7 688 717		7 894 636		1,38%
BTC 52 Semaines 02/03/2010	8 000	7 688 717		7 894 636		1,38%
(au taux de 4,050%)	2 000	1 926 110	26/03/2009	1 974 970		0,34%
(au taux de 4,100%)	2 000	1 925 231	26/03/2009	1 974 677		0,34%
(au taux de 4,150%)	2 000	1 924 354	26/03/2009	1 974 384		0,34%
(au taux de 4,800%)	2 000	1 913 021	26/03/2009	1 970 605		0,34%
COMPTES A TERME	94 799	94 799 000		95 573 430		16,67%
Comptes à terme à plus d'un an	76 146	76 146 000		76 849 222	La Banque de Tunisie	13,40%
Comptes à terme à moins d'un an	18 653	18 653 000		18 724 208	La Banque de Tunisie	3,27%
DISPONIBILITES				290		0,00%
TOTAL		229 953 865		232 952 106		40,63%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	5,23%
AMEN BANK	tous types à moins de 3 mois	34,5	6,02%
UBCI		13,5	2,35%
		78	13,61%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars. Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars. Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34,5 et 13,5 Millions de Dinars pour ce trimestre.

Note 5 : Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 31 Décembre 2009 un montant de 1 502 040 DT se détaillant comme suit:

	<u>31/12/09</u>
Echéance Certificat de dépôt du 31/12/2009	1 500 000
Intérêt intercalaire Emp BH 2009 TMM+0,8%	2 040
TOTAL	1 502 040

Note 6 : Opérateurs créditeurs et autres créditeurs divers

Le poste Opérateurs créditeurs totalise au 31 Décembre 2009 un montant de 49 182 DT représenté par ce qui suit:

	<u>31/12/09</u>
Redevance CMF Décembre 2009	49 182
TOTAL	49 182

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 Décembre 2009 un montant de 165 801 DT se détaillant comme suit:

	<u>31/12/09</u>
Retenue à la source	153 033
TCL Décembre 2009	5 251
Provision honoraires commissaire aux comptes	7 117
Provision honoraires PDG Décembre 2009	400
TOTAL	165 801

Note 7 : Revenus du portefeuille - titres:

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 13 861 163 DT pour l'exercice 2009 contre 10 596 700 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	Année 2009	Année 2008
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	13 861 163	10 596 700
TOTAL	13 861 163	10 596 700

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2009 à 9 079 880 DT contre 9 945 297 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2009	Année 2008
Intérêts des certificats de dépôt	5 561 532	6 248 293
Intérêts des comptes à terme	3 160 354	3 573 712
Intérêts des billets de Trésorerie	112 160	123 292
Intérêts des Bons de Trésor à Court Terme	245 835	
TOTAL	9 079 880	9 945 297

Note 9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/12/2009 à 3 736 342 DT contre 3 104 874 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	3 202 578	2 661 320
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	533 763	443 553
TOTAL	3 736 342	3 104 874

Note 10 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2009 à 603 838 DT contre 507 918 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Redevance CMF	533 814	443 600
TCL	57 353	51 355
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	11 917	11 937
Charges diverses	754	1 026
TOTAL	603 838	507 918

Note 11 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	417 733 946
Nombre de titres	4 193 804
Nombre d'actionnaires	4 431

Souscriptions réalisées

Montant	559 923 856
Nombre de titres émis	5 621 557
Nombre d'actionnaires nouveaux	718

Rachats effectués

Montant	(423 609 386)
Nombre de titres rachetés	(4 253 036)
Nombre d'actionnaires sortants	694

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(575 864)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(70 179)

Capital au 31-12-2009

Montant	553 402 374
Sommes non distribuables	(11 822)
Nombre de titres	5 562 325
Nombre d'actionnaires	4 455

NOTE 12 : Données par action et ratios pertinents:**12-1 : Données par action:**

	31/12/2009	31/12/2008
• Revenus des placements	4,124	4,898
• Charges de gestion des placements	(0,672)	(0,740)
• Revenu net des placements	3,453	4,158
• Autres produits	0,000	0,002
• Autres charges	(0,109)	(0,121)
• Résultat d'exploitation	3,344	4,038
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,236	(0,104)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L' EXERCICE	3,581	3,935
• Plus ou moins values potentielles sur titres	(0,104)	0,045
• Plus ou moins values réalisées sur cession ou remboursement titres	(0,013)	(0,108)
• Frais de négociation		
RESULTAT NET	3,464	3,871
• Sommes non distribuables	0,002	0,001
• Distribution de dividende	3,935*	3,928
Valeur Liquidative	103,071	103,544

* Il s'agit du dividende relatif à l'exercice 2008 et distribué en 2009.

12-2 Ratios de gestion des placements

• Charges de gestion / actif net moyen :	0,700%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,113%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,729%

12.3 Rémunération du gestionnaire et dépositaire :

***Gestionnaire** : la gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 7 novembre 1001 RP, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

* **Dépositaire** : la Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire des titres de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT;
 - de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
 - de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;
 - du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.
- En contre partie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

12.4 : Impôts et taxes

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.